

## RÈGLEMENT OFFICIEL Concours de matelas Beautyrest®

**AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. L'ACHAT DE TOUT BIEN OU SERVICE N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

**LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL (LE « RÈGLEMENT ») CONSTITUE UNE ENTENTE JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANTE ENTRE VOUS ET LE COMMANDITAIRE ET RÉGIT VOTRE PARTICIPATION AU CONCOURS.**

- COMMANDITAIRE** : Le commanditaire de ce tirage (« Concours ») est BEAUTYREST CANADA, une division de SSH Bedding Canada Co. située au 2550 boul. Meadowvale, bureau 1, Mississauga, ON L5N 8C2, le fabricant des matelas Beautyrest (« Commanditaire »).
- PÉRIODE D'INSCRIPTION AU CONCOURS** : La période d'inscription du Concours débute le 1 avril 2019 à 00 h 00 min 01 s, heure normale de l'Est, et se termine le 11 juin 2019 à 23 h 59 min 59 s, heure normale de l'Est, (« Période de promotion »). À la fin de la Période de promotion, il y aura trois (3) tirages au sort pour trois (3) grands prix tels qu'énoncés dans le présent Règlement et un gagnant sélectionné pour chaque prix.
- ADMISSIBILITÉ** : Le concours s'adresse aux résidents légaux du Canada (excluant le Québec) qui ont atteint l'âge de la majorité au moment de l'inscription. Nul là où la loi l'interdit. Les employés actuels ou anciens du Commanditaire ou de ses fournisseurs, représentants et agents, leurs familles immédiates ou les membres de leur foyer ne sont pas admissibles à participer.
- COMMENT PARTICIPER** : Les participants doivent remplir le formulaire de participation au tirage au sort sur [www.beautyrest.ca](http://www.beautyrest.ca). Limite d'une (1) participation par foyer. Ne créez pas plusieurs comptes pour pouvoir participer plusieurs fois. Si, de l'avis et à la seule et absolue discrétion du Commanditaire, une participation enfreint une loi ou enfreint les droits d'un tiers, est inexacte, illisible, incomplète ou irrégulière de quelque façon que ce soit, dénigre le Commanditaire, ses produits ou toute autre tierce partie, contient tout type de langage inapproprié, ou ne respecte pas ce Règlement, le Commanditaire peut disqualifier une participation. Le Commanditaire se réserve le droit, et à sa seule discrétion, de rejeter toute participation pour non-conformité à ces exigences de participation.
- PÉRIODE DE PARTICIPATION AU CONCOURS** : Trois (3) gagnants potentiels seront sélectionnés par tirage au sort après la période de participation au concours parmi toutes les participations admissibles reçues au cours de la période de participation correspondante indiquée ci-dessous. Chacun de ces participants sera considéré comme un gagnant potentiel en attendant la vérification de son admissibilité et du respect de ce Règlement; le gagnant dispose de trois (3) jours ouvrables pour répondre à une vérification d'admissibilité.

### Dates de début et de fin du Concours et dates du tirage au sort :

Période de tirage		Dates de Tirage
<b>Période de tirage 1</b>	Commence à 00 h 00 min 01 s (Heure normale de l'Est) le 1 avril 2019 et se termine à 23 h 59 min 59 s (Heure normale de l'Est) le 25 avril, 2019	26 avril, 2019
<b>Période de tirage 2</b>	Commence à 00 h 00 min 01 s (Heure normale de l'Est) le 26 avril 2019 et se termine à 23 h 59 min 59 s (Heure normale de l'Est) le 16 mai, 2019	17 mai, 2019

<b>Période de tirage 3</b>	Commence à 00 h 00 min 01 s (Heure normale de l'Est) le 17 mai 2019 et se termine à 23 h 59 min 59 s (Heure normale de l'Est) le 11 juin, 2019	12 juin, 2019
----------------------------	--	---------------

**6. PRIX, VALEUR APPROXIMATIVE AU DÉTAIL ET CHANCES DE GAGNER :**

Trois (3) grands prix consistant en un (1) matelas Beautyrest® (grand format). Le type de matelas dépend de la disponibilité du produit et sera déterminé lors du tirage au sort. La valeur au détail approximative du grand prix varie de 400 à 3 499 \$ CAN.

Un grand prix sera attribué au cours de chaque Période de tirage, pour un total de trois (3) prix.

La livraison des matelas sera à la charge du fournisseur et sans frais pour le gagnant.

Les chances de gagner un grand prix dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus au cours de chaque Période de tirage.

- 7. MODALITÉS GÉNÉRALES POUR LES PRIX :** Limite d'un (1) prix par foyer pendant toute la durée de la Période de promotion. Le droit de recevoir un prix est incessible, non transférable et aucune substitution, échange ou équivalent en argent ne sera permis, sauf par le Commanditaire qui se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité d'un prix ou de force majeure. Tous les autres coûts et dépenses non expressément définis dans les présentes sont à l'entière responsabilité du gagnant.
- 8. AVIS AU GAGNANT :** Le Commanditaire informera le gagnant en communiquant par courriel jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après la date de notification susmentionnée. Afin de gagner un grand prix, chaque gagnant potentiel devra répondre correctement à une question réglementaire d'arithmétique, sans assistance mécanique ou électronique, et signer un formulaire de déclaration et de renonciation confirmant sa conformité au Règlement du Concours et son acceptation du grand prix tel qu'attribué. Le grand prix sera annulé s'il est impossible de joindre le gagnant potentiel dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la première tentative de contact; si le gagnant potentiel ne peut accepter ou recevoir le grand prix pour quelque raison que ce soit; si le gagnant potentiel ne répond pas dans les délais à la notification; ou si le gagnant potentiel a enfreint le Règlement. Les grands prix non réclamés pourraient ne pas être attribués. Si un gagnant potentiel ne remplit pas les conditions d'admissibilité ou n'est pas admissible pour toute autre raison, il peut être disqualifié et un autre gagnant sélectionné. La sélection des gagnants est définitive et contraignante à tous égards.
- 9. GARANTIES ET CONSENTEMENTS :** En participant à ce Concours ou en acceptant un prix, et en contrepartie, tous les participants et les gagnants : (1) acceptent d'être liés par le présent Règlement; (2) acceptent de libérer, d'indemniser et de tenir inoffensifs le Commanditaire, Facebook, Twitter, Instagram et leurs sociétés affiliées ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs de toute responsabilité pour toute réclamation, perte, préjudice, dommages-intérêts, réglementations action, coûts ou dépenses (y compris, sans limitation, dommages matériels, dommages corporels ou décès) résultant de la participation à ce Concours, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix, ou de réclamations fondées sur des droits de publicité, la diffamation ou l'invasion de la confidentialité, la violation du droit d'auteur, la violation de la marque ou de tout autre droit de propriété intellectuelle; (3) consentent à l'utilisation par le Commanditaire de leurs noms, voix, photographies, portraits ou renseignements biographiques, témoignages, participations ou prix à des fins publicitaires, de marketing, promotionnelles ou toute autre fin commerciale en rapport avec le Concours dans tout média (connu maintenant ou ultérieurement) à travers le monde à perpétuité sans autre avis, permission additionnelle ou compensation à moins que la loi

l'interdise; (4) acceptent de participer à toutes les activités publicitaires et promotionnelles (sauf là où c'est interdit) en rapport avec ce Concours tel que raisonnablement désigné par le Commanditaire; (5) conviennent que le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours, de rejeter toute inscription ou d'apporter toute modification au Règlement qu'il juge nécessaire; et (6) acceptent d'être liés par les interprétations du présent Règlement et par les décisions du Commanditaire qui sont finales pour tout ce qui concerne le Concours. Les gagnants peuvent être tenus de remplir et de renvoyer un affidavit de décharge d'admissibilité ou de responsabilité et de publicité.

10. **RÈGLES GÉNÉRALES** : Le Concours est nul là où la loi l'interdit. Les informations fournies ne seront utilisées que de la manière décrite par le présent Règlement. Les informations fournies dans le cadre du Concours peuvent être utilisées à des fins internes par le Commanditaire et pour envoyer des informations aux participants sur les produits du Commanditaire et sur les promotions spéciales, mais elles ne seront pas communiquées à des tiers, sauf si cela est nécessaire pour l'administration du Concours ou tel que la loi ou une procédure légale l'exige. En s'inscrivant, chaque participant reconnaît que le Commanditaire a en tout temps le droit de divulguer des renseignements (y compris l'identité du participant) nécessaires pour se conformer à toute loi, règlement ou demande gouvernementale valide. Des informations supplémentaires sur la politique de confidentialité du Commanditaire sont disponibles à l'adresse [beautyrest.ca/confidentialité](http://beautyrest.ca/confidentialité)

Tout différend relatif au Concours (y compris, sans limitation, un différend quant à savoir si un participant s'est conformé à l'ensemble du présent Règlement) doit être résolu par le Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion, et la décision du Commanditaire sera finale et contraignante.

Si, pour une raison quelconque, ce Concours n'est pas capable de fonctionner comme prévu en raison d'une infection par un virus informatique, de bogues, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté du Commanditaire, qui a corrompu ou affecté l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de ce Tirage au sort, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère le processus de participation et d'annuler, mettre fin, modifier ou suspendre le Concours. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, défaillance de la ligne de communication, vol ou destruction, accès non autorisé aux inscriptions ou modification de celles-ci. Le Commanditaire n'est pas responsable des problèmes ni des dysfonctionnements techniques de tout réseau téléphonique, lignes téléphoniques, systèmes informatiques en ligne, serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, échec de tout courriel ou de toute inscription reçue par le Commanditaire en raison de problèmes techniques, problèmes, erreurs humaines ou de saturation du réseau Internet ou du site Internet, ou toute combinaison de ceux-ci, y compris toute blessure ou tout dommage causé à l'ordinateur de tout participant ou de toute autre personne en lien avec ou résultant de la participation à ce Concours ou du téléchargement de documents figurant dans ce Concours. MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE AYANT POUR BUT D'ENDOMMAGER TOUT SITE INTERNET OU D'ENTRAVER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, SI UNE TELLE TENTATIVE ÉTAIT EFFECTUÉE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. En cas de différend quant à l'identité ou à l'admissibilité d'une participation, la participation sera déclarée faite par le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel ou du compte de médias sociaux utilisé pour soumettre la participation au moment de sa soumission.